



Rapporteur : Mme MAINGUET-GRALL

49840

Commission n°3

37 - Droits des femmes et lutte contre les discriminations

Contribution du Département au second schéma directeur départemental de lutte contre les violences faites aux femmes pour la période 2024 - 2027

Le jeudi 26 septembre 2024 à 09h32, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. MARTIN), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme ROGER-MOIGNEU), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h17.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 7 juillet 2020 relative à l'engagement du Département dans la lutte contre les violences faites aux femmes en Ille-et-Vilaine et à sa contribution au premier schéma directeur départemental ;

Exposé :

Les violences faites aux femmes restent en France une problématique majeure et un défi pour l'ensemble de la société comme en atteste l'enquête statistique nationale « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS), conduite à partir de 2022 et dont les résultats ont été publiés en décembre 2023. Ainsi, en 2022, 118 femmes sont décédées à la suite de violences conjugales et 267 femmes ont été victimes d'une tentative de féminicide.

Les forces de sécurité ont enregistré près de 240 000 femmes victimes de violences commises par leur (ex-)partenaire (+ 14 % par rapport à 2021). Selon cette enquête, 321 000 femmes déclarent subir des violences physiques, sexuelles et / ou psychologiques ou verbales de la part de leur (ex-)conjoint.

Plus de 117 000 mis en cause ont été impliqués dans des affaires de violences au sein du couple traitées par les parquets en 2022. Les hommes représentent 87 % de ces mis en cause. Enfin, plus d'une victime sur deux de violences sexuelles est mineure. Parmi elles, 83 % sont des filles.

Si la lutte contre les violences faites aux femmes est en premier lieu une compétence de l'Etat, le Département s'estime également très concerné face à ce phénomène de société grandissant, et d'autant plus en tant que chef de file de l'action sociale, notamment de la protection de l'enfance.

Ainsi, par délibération du 7 juillet 2020, le Conseil départemental a approuvé la participation du Département au premier schéma directeur départemental contre les violences faites aux femmes en Ille-et-Vilaine. Quatre ans plus tard, le bilan des actions menées par le Département en la matière est établi et invite au réengagement du Département en approuvant le nouveau schéma 2024 - 2027 pour une contribution du Département.

I. Bilan des actions menées par le Département en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

A. Elaboration et mise en œuvre du premier schéma directeur

Dans la continuité du Grenelle des violences faites aux femmes, en septembre 2019, les procureurs de la République de Rennes et de Saint-Malo et la Préfète du Département ont lancé une large concertation des acteurs institutionnels et associatifs avec pour objectif la rédaction d'un schéma directeur départemental des violences faites aux femmes pour la période 2020 - 2022. Ce schéma avait vocation à :

- mobiliser l'ensemble des forces vives qui, chacune dans leurs domaines et compétences, interviennent sur cette problématique ;
- consolider les actions menées et les coordonner pour apporter une réponse plus cohérente et efficace au bénéfice des victimes ;
- déployer de nouveaux dispositifs, notamment en matière de prévention, de formation des acteurs, de prise en charge sociale et psychologique des victimes, de réhabilitation des auteurs et de prévention de la récidive.

Il s'agissait d'une stratégie de mobilisation et d'action pluri-partenaire visant tous les champs d'intervention : éducation, accompagnement et prise en charge sociale, protection des victimes, réinsertion des auteurs, protection des enfants co-victimes, etc.

Ce schéma était structuré autour de 4 axes :

- la prévention des violences faites aux femmes par l'éducation à l'égalité femmes-hommes ;
- la prise en compte de la victime ;
- la prise en compte des auteurs et la prévention de la récidive ;
- la prise en compte des enfants mineurs, victimes collatérales.

Compte tenu de ses compétences, le Département avait logiquement été sollicité pour être partenaire de ce schéma, et également pour contribuer aux différentes actions correspondant à ses domaines d'intervention : l'égalité femme - homme, la lutte contre les exclusions, le logement, l'accueil social de proximité, l'éducation à la vie affective et sexuelle et la protection de l'enfance. Ses contributions se sont traduites comme suit :

Action 1.3. «Prendre en compte la question de l'égalité femmes-hommes dans les équipements publics».

La mixité des espaces a été intégrée dans plusieurs projets de rénovation de cours de récréation en collège. Ainsi, le projet de restructuration du collège Jacques Prévert de Romillé a été finalisé en 2023 en intégrant un réaménagement intégral de la cour de récréation et des sanitaires afin de favoriser la mixité entre filles et garçons. En 2019, les élèves ont établi un premier diagnostic sur les égalités de genre, d'âge, d'usages de la cour et ont formulé des propositions afin de la rendre plus égalitaire. Ces propositions ont été reprises par le Département en 2021 et intégrées au programme des travaux. Parallèlement à l'action du maître d'œuvre, les élèves ont travaillé à l'élaboration d'un nouveau règlement de la cour et à ce titre, ont bénéficié d'une formation sur les relations non discriminantes, grâce au soutien financier du Département dans le cadre du dispositif « collèges en action ». Une nouvelle concertation a été menée début 2022 par le paysagiste, le Département et les élèves afin de finaliser les propositions d'aménagements. Lors de la journée de rentrée scolaire, deux anciens élèves de troisième du collège de Romillé, Jade et Balthazar ont pu exprimer l'intérêt d'avoir participé à cette réflexion sur l'évolution de l'aménagement de la cour et d'en découvrir sa réalisation : *"cette cour, c'est une réalisation concrète de 4 ans de travail, de 4 ans de réunions, de 4 ans d'imagination, de traçages à la craie dans la cour, voire de plans 3D. C'est génial d'avoir un collège qui écoute vraiment ses élèves car au final, on est les principaux acteurs de ce collège !"*

D'autres projets de restructuration de cours de récréation sur le même modèle sont à l'étude et verront le jour dans les années à venir.

Les sanitaires des collèges font aussi l'objet d'une attention particulière de la part du Département. En effet, ce sont des endroits « sensibles », parfois dégradés et ainsi fuient par certain.es élèves qui avouent ne jamais s'y rendre. En cause, le sentiment d'insécurité, le manque d'intimité ou les mauvaises odeurs. Si certains collèges disposent de plusieurs blocs sanitaires à l'intérieur du collège ou au niveau de la cour de récréation, il est constaté que les blocs sanitaires situés dans les bâtiments peuvent aussi être fermés et condamnés du fait des difficultés à les surveiller. Ainsi, en lien avec les équipes de direction des collèges, une attention particulière est portée sur ce sujet et les opérations d'aménagement ou de construction de collèges intègrent dans leur programme toutes les questions relatives à l'accès des sanitaires aux garçons et aux filles (répartition dans les bâtiments et la cour, dans des zones sous la surveillance des adultes, fermeture des cabines de haut en bas pour garantir l'intimité, etc.).

Au-delà des collèges, le Département a consacré une demi-journée à la thématique du genre et de son impact sur les différentes politiques publiques départementales le 28 novembre 2023, avec le géographe spécialiste du genre, Grégoire Quelain. Il s'agissait de sensibiliser l'ensemble des agent.es amené.es d'une manière ou d'une autre à travailler sur l'ingénierie publique. Plusieurs projets d'aménagement exemplaires ont ainsi été présentés (cours de récréation, vestiaires dans les salles de sport, city stades, etc.).

Action 1.4. « Favoriser les coopérations entre les groupes territoriaux « Violences faites aux femmes » et les réseaux jeunesse des territoires » .

Cet axe est pleinement intégré à l'action des réseaux Violences intrafamiliales mis en place dans chaque territoire d'agence départementale. A titre d'exemple, le réseau Violences intrafamiliales de Saint-Malo organise chaque année un forum dédié aux élèves de collèges sur la question des violences. La commission « Jeunesse » du réseau Violences intrafamiliales des Vallons de Vilaine a créé un escape game « Charlotte » sur la thématique des violences intrafamiliales. Par ailleurs, à l'occasion du 25 novembre, journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, les agences départementales organisent ponctuellement des événements de sensibilisation à destination des jeunes, en lien avec des acteurs jeunesse.

Action 1.5. « Accompagner les établissements scolaires dans la mise en œuvre d'une éducation à la prévention des violences dans leur globalité ».

Dans le cadre de sa politique d'égalité filles - garçons, le Département propose l'installation gratuite de distributeurs de protections périodiques dans les collèges bretonnants. 70 ont ainsi été équipés depuis 2022. Le Département a par ailleurs élaboré un livret « Les règles, si on en parlait ? » et propose des animations sur la vie affective et sexuelle aux collèges volontaires, pour accompagner l'installation des distributeurs. La collectivité a ainsi élaboré un nouveau livret sur ce thème qui sera diffusé au cours de l'année scolaire 2024 - 2025.

Les équipes des centres de santé sexuelle du Département mènent aussi des actions sur les questions de vie affective et sexuelle, notamment auprès des publics scolaires.

Enfin, le Département soutient des projets sur le thème de l'égalité dans les collèges à travers son appel à projet « Collèges en action ». En 2023, 4 projets en lien avec l'égalité filles - garçons ont ainsi été cofinancés.

Action 2.1. « Mettre en place un module de formation pluridisciplinaire sur les « violences faites aux femmes » destiné aux professionnels non spécialisés » .

Les réseaux Violences intrafamiliales organisent chaque année des formations pour leurs membres, comme par exemple :

- « Egalité femmes-hommes et violences intrafamiliales, quels liens ? » en 2021 par le réseau de Brocéliande ;
- « Contrôle coercitif et violences post-séparation » en 2022 par le réseau de Saint-Malo ;
- « Les cyber violences » en 2023 par le réseau des Vallons de Vilaine.

Par ailleurs, le Département forme ses propres agent·es en interne sur les violences conjugales : 74 travailleur·euses sociales ont été formé·es depuis 3 ans. Ces formations visent à :

- savoir adapter sa posture professionnelle face aux victimes de violences conjugales ;
- maîtriser les méthodes d'accueil, d'écoute et d'accompagnement ;
- savoir évaluer l'urgence et le danger en fonction des situations ;
- avoir un socle de connaissances sur le rôle des différents protagonistes et le cadre légal ;
- connaître les acteurs locaux et les réseaux d'accompagnement des femmes victimes de violences.

Action 2.11. « Développer le nombre de places d'accueil d'urgence » .

Le Département a financé la maison - relais Ker Antonia, à Dinard, à hauteur de 100 000 euros par an sur la période 2020 - 2023 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Ker Antonia est une résidence composée de 12 logements meublés et équipés. En 2023, 43 personnes ont été accueillies et accompagnées (15 femmes et 28 enfants) et 4 familles sont sorties en logement autonome. Des échanges sont en cours avec l'association pour améliorer ses liens avec les centres départementaux d'action sociale afin notamment de favoriser la continuité du parcours de ces femmes.

Par ailleurs, certaines agences départementales ont engagé un travail de recensement et de sensibilisation auprès des élu.es locaux sur la thématique des logements d'urgence. Leur construction ou leur rénovation peut être financée sous certaines conditions par le Département, via l'appel à projet « Ambitions communes ». De plus, le travail des réseaux violences intrafamiliales (VIF) auxquels participent activement les travailleurs sociaux visent aussi à faciliter la mise en réseau des partenaires et ainsi à privilégier la continuité du parcours des familles.

Action 2.12. « Développer un accompagnement 7 jours / 7 des femmes hébergées en hôtel » .

A côté d'autres acteurs, le Département contribue à l'accueil et à l'accompagnement de certaines victimes qui sollicitent l'aide des centres départementaux d'action sociale durant leurs heures d'ouverture. Le Département a également amélioré sa prise en charge en permettant aux femmes de se rendre dans le centre départemental d'action sociale le plus proche pendant une période d'hébergement d'urgence, indépendamment du lieu de leur domicile.

Au regard de l'évolution de ce type de situations auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux, les centres départementaux d'action sociale commencent à comptabiliser ce motif d'intervention. Un décompte, réalisé de novembre 2021 à septembre 2022 permet déjà de dénombrer 366 personnes victimes de violences accueillies en urgence ou dans le cadre d'une première demande dans les centres départementaux d'action sociale. Ce chiffre ne prend pas en compte toutes les autres victimes suivies par ailleurs par ces centres.

A titre d'exemple, les agences de Brocéliande et de Saint-Malo ont réalisé une étude en 2022 à partir des données collectées en 2021 sur l'accueil des femmes victimes de violences en centre départemental d'action sociale. Cette étude portait de plusieurs constats :

- le contexte sanitaire lié au Covid a constitué un facteur aggravant pour les victimes de violences conjugales et leurs enfants lorsqu'ils étaient confinés avec leurs agresseurs.
- un accroissement des situations de violences intrafamiliales (VIF) et une parole libérée qui se traduit par un dépôt accru de plaintes.
- dans le cadre du réseau VIF, coordonné par l'agence départementale du Pays de Saint-Malo, il est repéré depuis 4 à 5 ans une augmentation des situations de violences intrafamiliales de la part des professionnels des centres départementaux d'action sociale.

Les données récoltées lors de cette étude menée sur deux secteurs du Département (Brocéliande et Saint-Malo) sont les suivantes :

- nombre de situations de violences conjugales entre janvier et décembre 2021 : 111
- présence d'enfants mineurs : 80 / 111
- dépôts de plainte : 46 / 111
- besoins d'hébergement : 58 / 111
- besoins d'hébergement d'urgence : 12
- solutions trouvées : 46 (famille, amis, Le Goéland, Ker Antonia, Relogement Social Prioritaire, logement bailleur public, logement privé).

La loi n° 2023-140 du 28 février 2023 a créé une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Cette loi est entrée en application au 1^{er} décembre 2023. Les CAF et MSA sont les organismes chargés d'organiser la délivrance de cette aide. Fin juin 2024, la CAF d'Ille-et-Vilaine avait reçu 501 demandes depuis sa mise en œuvre.

Le Département et la Caisse d'allocations familiales mènent une action conjointe permettant l'octroi de cette allocation universelle d'urgence et l'accompagnement social des personnes qui en bénéficient. Ainsi, entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2024, il a été constaté 268 demandes d'aide

universelle d'urgence avec une demande d'accompagnement social dont 131 ont été orientées dans les centres départementaux d'action sociale.

Le Département soutient également la plateforme téléphonique départementale d'écoute et d'accueil temporaire intégrée à la maison des femmes « Gisèle Halimi » (cf. ci-après) ainsi que différents lieux et dispositifs d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de violences proposés par les associations CIDFF, SOS victimes et l' AIS 35 (dispositif téléphone grave danger).

Ainsi en 2023, le CIDFF a accueilli 617 personnes victimes de violences (soit plus 222 personnes par rapport à 2022), dont 93 % de femmes.

Action 2.13. « Donner de la visibilité aux ressources locales » .

Le Département a créé un kit de communication sur les violences conjugales composé d'un guide à destination des professionnel.les, d'affiches, d'une exposition itinérante et de flyers. Ces supports ont été communiqués à toutes les communes breilliennes et sont par ailleurs disponibles sur commande. Ils rencontrent un grand succès. Depuis leur création en 2021, plus de 11 500 violentomètres et 2 500 guides ont ainsi été distribués en Ille-et-Vilaine.

Un tome 2 du guide est également en cours de réalisation par chaque agence, il s'agira d'un annuaire local.

Action 2.4. « Etendre le dispositif des intervenants sociaux afin d'atteindre une couverture départementale globale » .

Dans un souci d'amélioration des réponses aux personnes victimes, des intervenant.es sociaux sont mobilisé.es au sein des commissariats de police et dans les brigades de gendarmerie. Ce dispositif s'est mis en place progressivement en Ille-et-Vilaine pour atteindre 8 postes en 2024 répartis sur les différents territoires des agences départementales. Ces postes sont financés dans le cadre de conventions de partenariats signées par l'Etat, le Département et les collectivités locales. Ces intervenants assurent un premier accueil des personnes victimes ainsi qu'un accompagnement dans les démarches d'ordre juridique, médico-psychologique et social, avec un accès facilité aux services sociaux (centre départemental d'action sociale, centre communal d'action sociale, associations).

Le nombre de saisines par territoire est présenté dans le tableau ci-dessous :

Opérateurs	Territoires	saisines 2022	saisines 2023
AIS 35	Saint Malo	648	655
ASFAD	Liffré-Cormier Chateaugiron	147	57
ASFAD	Rennes commissariat	392	298
ASFAD	Redon Vallons de Vilaine	277	289
ASFAD	Vitré	260	413
ASFAD	Rennes Metropole gendarmerie	392	359
ASFAD	Fougères	177	90
SOS VICTIMES	Brocéliande	480	365
	TOTAL	2773	2526

Pour certains territoires, les nombres de saisines sont moins élevés car les postes d'intervenants sont restés vacants plusieurs mois du fait de difficultés de recrutement. On note cependant une activité importante pour les postes « historiques » de Rennes Commissariat, Vitré et Saint-Malo.

En fonction des territoires, on estime que 60 à 80 % de ces saisines concernent des situations qui ne sont pas a priori connues des services sociaux.

Action 4.5. « *Mettre en place un module de formation interdisciplinaire et interprofessionnel sur les enfants exposés aux violences conjugales* » ;

Cette action n'a pas été initiée à l'échelle départementale, cependant des conférences sur ce thème ont été organisées par certains réseaux Violences intrafamiliales.

B. Les autres actions du Département en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue l'un des axes du plan d'action du Département en faveur de l'égalité femmes - hommes 2023 - 2028. Ainsi, en complément des actions déjà citées plus haut, la collectivité coorganise chaque année un colloque à destination des professionnels du territoire, avec la Ville de Rennes, Rennes Métropole et la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité. L'ambition de cet événement est de renforcer les compétences des professionnels et d'améliorer l'interconnaissance. Pour 2024, cet événement se déroulera sur une journée le 29 novembre 2024 et aura pour thème « l'approche spatiale des violences de genre ».

De plus, la collectivité finance chaque année des actions dédiées à la prévention des violences dans le cadre de l'appel à projet Egalité femmes - hommes. A titre d'exemple, une sensibilisation sur le sexisme a été financée auprès des jeunes du club de foot de Mordelles, mais aussi des stages de self-défense à Betton ou encore la diffusion du jeu « est-ce aimer ? » créé par l'association pour l'action sociale et la formation à l'autonomie et au devenir, pour prévenir les violences dans le couple.

Enfin, le Département a contribué au financement de la construction de la Maison des femmes Gisèle Halimi dédiée à l'accueil des femmes victimes de violences et de leurs enfants, à hauteur de 300 000 euros ainsi qu'à son fonctionnement pour un montant de 50 000 euros en 2023. Ce soutien est porté à 100 000 euros en 2024, avec pour objectif d'apporter au total, un financement annuel de 195 000 euros, par une montée en charge échelonnée sur 4 années, sur la période 2023 - 2026, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs.

Ainsi, le total des crédits d'intervention du Département en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes est estimé à 448 986 € pour l'année 2024, hors dépenses de ressources humaines du Département, répartis comme suit :

- prévention des violences (actions dans les collèges, appel à projets, etc.) : 70 280 euros,
- prise en charge des victimes : 274 532 euros,
- prise en compte des enfants co-victimes : 104 174 euros.

II. L'ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT DANS LE SECOND SCHEMA DIRECTEUR 2024 - 2027

Comme en 2020, l'élaboration du nouveau schéma s'est effectuée dans le cadre du comité local d'aide aux victimes, coprésidé par le Préfet et le Procureur de la République de Rennes. Des groupes de travail ont été organisés selon les 4 principales thématiques du premier schéma :

- l'éducation à l'égalité femme homme et la prévention primaire des violences faites aux femmes ;
- la prise en compte des victimes ;
- la prise en compte des auteurs et la prévention de la récidive ;
- la prise en compte des enfants mineurs.

Ces groupes de travail se sont réunis chacun à 3 reprises au 1^{er} semestre 2024, sous le pilotage de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Les services départementaux ont participé à plusieurs de ces réunions.

Pour ce second schéma, le Département est concerné, selon les cas, en tant que pilote, copilote ou contributeur, par les actions suivantes dont le détail est en annexe du présent rapport :

1.1. Élaborer et diffuser un guide - ressource en matière d'égalité filles - garçons et de prévention des violences sexistes et sexuelles chez les enfants et les jeunes - Département copilote ;

1.2. Recenser les acteurs et programmes de formation relatifs à la sensibilisation et la prévention des violences faites aux femmes - Département copilote ;

1.3. Proposer aux établissements scolaires, périscolaires et extra-scolaires des outils de lutte contre le sexisme et pour l'égalité filles / garçons et renforcer les dispositifs existants - Département contributeur ;

1.9. Développer les « marches exploratoires » dans le département et un aménagement de l'espace public favorisant l'inclusion des femmes - Département contributeur ;

2.5. Maintenir le soutien au dispositif des intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries - Département copilote ;

2.11. Réaliser une cartographie départementale des solutions d'hébergement d'urgence / logement gérées par les communes d'Ille-et-Vilaine, poursuivre les créations de nouvelles places d'hébergement d'urgence dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences, favoriser les parcours vers le logement et l'insertion - Département contributeur ;

4.5. Créer un groupe de travail «prévention des violences chez les mineurs victimes : de la violence subie à la violence agie » - Département contributeur.

Décide :

- de prendre acte des actions menées par le Département en matière de lutte contre les violences faites aux femmes dans le cadre du premier schéma directeur départemental 2020 - 2022 ;

- d'approuver le contenu du nouveau schéma directeur départemental 2024 - 2027 et des actions impliquant le Département, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ce nouveau schéma.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 3 octobre 2024

ID : AD20240339

Pour extrait conforme